

Procès-verbal du Conseil communautaire du 20 octobre 2014.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Bernard SALLES, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Christian VILOING, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ - M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Thierry LAGRUE suppléant de Mme Florence QUINONERO
Procurations : Madame Michèle LAGACHERIE à M. David CABLAT, Monsieur Grégory BRO à Monsieur Jean-François SOTO, M. Philippe MACHETEL à M. Gérard CABELLO, M. Jean-Claude MARC à Madame Béatrice NEGRIER, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC
Excusés : M. Claude CARCELLER, Mme Agnès CONSTANT, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Alexis PESCHER
Absents : Mme Anne-Marie BIZEUL, Madame Edwige GENIEYS, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN

Monsieur le Président fait l'appel.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Madame Amélie MATEO est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 07/07/14 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président revient sur les intempéries du mois de septembre et dresse le bilan des communes sinistrées. Il distingue à cet effet les communes déclarées d'office par arrêté interministériel en état de catastrophe naturelle de celles qui ne l'ont pas été en dépit des lourds dommages dont elles ont été victimes.

Il propose ainsi qu'un courrier à l'attention du Ministre de l'Intérieur et du Préfet du département soit rédigé en vue d'obtenir de ces hautes autorités un classement en état de catastrophe naturelle pour les communes sinistrées non reconnues en tant que telles, ainsi que le versement de crédits exceptionnels de manière à financer les travaux de reconstruction des communes suite à ces deux épisodes pluvieux.

Présentation de la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) par Madame Céline THEDEVUIDE, Responsable du service ADS et Monsieur Benjamin LABEDE, Technicien Habitat/Urbanisme.

Le Président énumère ensuite les actions menées depuis le dernier Conseil communautaire.

Rapports au Conseil :

Administration générale

Rapport I.1. Décisions prises par le Président depuis le Conseil communautaire du 7 juillet 2014.

Le Conseil prend acte.

Rapport I.2 Contrat départemental de projet de la Vallée de l'Hérault - Avenant n°2 à la programmation 2010 du Conseil général.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

Rapport I.3 Désignation de représentants de la communauté de communes au sein des organismes extérieurs - Association des communes forestières du département de l'Hérault.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

Madame Agnès CONSTANT est désignée représentante titulaire et **Monsieur Guy-Charles AGUILAR** est désigné représentant suppléant.

Rapport 1.4 Tableau des effectifs - Adoption des modifications.
Adopté à l'unanimité des suffrages.

Rapport 1.5 Adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire.
Adopté à l'unanimité des suffrages.

Madame Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC émet le souhait qu'il soit mentionné à l'article 4 relatif à l'ordre du jour, la possibilité pour tout conseiller communautaire d'inscrire à l'ordre du jour une question à visée délibérative.

Monsieur Joseph BROUSSET, Directeur Général des Services, précise que le Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le Président détient le pouvoir discrétionnaire de fixer, seul, l'ordre du jour.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement intérieur en l'état et de vérifier les dispositions relatives à cette question, pour éventuellement compléter son contenu lors du prochain conseil.

Environnement

Rapport 3.1 Elaboration et animation du Programme Agro Environnemental et Climatique (PAEC) - Demande de financement.
Adopté à l'unanimité des suffrages.

Rapport 3.2 Entretien des aménagements en espaces naturels - Convention de partenariat entre l'Institut Médico Educatif (IME) l'Ensoleillade et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.
Adopté à l'unanimité des suffrages.

Rapport 3.3 Organisation du concours complet international des Trois Fontaines - Convention de partenariat entre l'association "Les cavaliers des Trois Fontaines", l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.
Adopté à l'unanimité des suffrages.

Rapport 3.4 Syndicat Centre Hérault – Rapport annuel sur la qualité de traitement des déchets.
Le Conseil prend acte.

Monsieur Christophe GAUX fait savoir que la commune de St André de Sangonis a perdu sa déchetterie dans l'été, d'où une recrudescence de dépôts sauvages et in fine des coûts supplémentaires pour la commune et la communauté de communes. Il ajoute qu'une déchetterie grand volume va être montée pour répondre aux besoins de la population. Il s'interroge toutefois sur la manière d'améliorer la situation actuelle...

Monsieur Michel SAINTPIERRE explique que cette déchetterie ne répondait plus aux normes, et la remise aux normes étant beaucoup trop coûteuse, il a fallu la fermer. D'autres déchetteries sont dans le même cas de figure et devront fermer (St Jean de la Blaquière).

Monsieur le Président fait remarquer que le Syndicat Centre Hérault est une excellente opération et soucieux de la qualité du traitement des déchets.

Aménagement de l'espace

Rapport 4.1 Société publique locale d'aménagement (SPLA) "Territoire 34" - Approbation du rapport d'activité 2013.
Adopté à l'unanimité des suffrages.

Rapport 4.2 Logement social - Aide à la réhabilitation d'une maison de village située à Bélarga.
Adopté à l'unanimité des suffrages.

Départ Madame Véronique NEIL

Rapport 4.3 Requalification des rues du cœur urbain de la commune d'Aniane - Avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée instituant l'avance de trésorerie.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

Rapport 4.4 Mise en œuvre d'un troisième plan de restauration du patrimoine - Délégation de maîtrise d'ouvrage - avenant n°1 - le Pigeonnier - Le Pouget.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

Rapport 4.5 Etude de programmation urbaine - Convention avec la commune de Saint-André-de-Sangonis.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

Rapport 4.6 Etude de programmation urbaine - Convention avec la commune de Puéchabon.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

Développement économique

Rapport 5.1 Z.A.C La Croix - Convention travaux CCVH / ASA du Canal de Gignac.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

Monsieur Michel SAINTPIERRE souhaiterait que le remblaiement pour divers travaux soit fourni par le Syndicat Centre Hérault.

Monsieur Jean-François SOTO ajoute que sur l'utilisation du gravas à recycler par le Syndicat Centre Hérault, il serait intéressant de pouvoir mutualiser dans la mesure du possible et selon les stocks disponibles. Il apparaît nécessaire de sensibiliser l'ensemble des communes sur ce point.

Monsieur le Président souligne l'intérêt financier pour le Syndicat Centre Hérault, qui pourrait conduire à une réduction de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Rapport 5.2 ZAC la Croix - Commercialisation du lot C14.

Adopté à la majorité des suffrages avec 31 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions.

Madame Martine BONNET dit ne pas avoir le souvenir d'un vote en assemblée sur le besoin en restauration rapide.

Monsieur le Président lui précise que la restauration rapide était incluse dans le projet global.

Madame Martine BONNET déplore l'implantation d'un Mc Donald's sur un territoire qui se veut qualitatif.

Monsieur Philippe SALASC fait remarquer la politique sociale de Mc Donald's très progressiste, qui s'inscrit dans un véritable phénomène de société. Au delà de l'image de Mc Donald's, il y a aussi la politique d'achat de proximité, d'alimentation française avec une traçabilité irréprochable. A l'heure actuelle, il y a un exode des consommateurs vers Clermont l'Hérault.

Madame Martine BONNET revient sur les efforts fournis par les cantines scolaires du département pour proposer aux enfants une alimentation équilibrée et de qualité.

Monsieur Jean-François SOTO ajoute qu'il est proposé dans les établissements scolaires gignacois de la cuisine bio d'où une volonté d'être attentif à la qualité des mets servis aux enfants et adolescents. Mais il reconnaît qu'à côté des efforts faits en la matière, la population et les jeunes en particulier sont attirés par la nourriture de type fast-food. D'où une attractivité indéniable de la future zone.

Madame Michèle ALIAGA se dit étonnée d'entendre parler de besoin. Il s'agit selon elle d'une attente. A l'heure où il y a une volonté d'éducation à une alimentation saine, il y a en parallèle un enthousiasme pour cette nourriture et par conséquent une difficulté à la condamner. Il s'agit d'un principe de réalité contre lequel il semble difficile de lutter. Elle souligne l'importance de promouvoir d'autres types de restauration.

Pour **Monsieur Guy-Charles AGUILAR**, qui rejoint les propos de **Martine BONNET**, notre responsabilité de citoyen et d'élus est de laisser cette enseigne s'installer tout en faisant en sorte que ça ne

marche pas. Il se dit très gêné de voter l'installation d'un Mc Donald's et incite à mener un travail en parallèle en ayant sur cette zone et ailleurs des alternatives.

Monsieur Gérard CABELLO informe l'assemblée qu'il s'abstiendra en toute conscience. Il précise ne pas voter contre la démarche générale d'aménagement de la zone, mais contre le principe même de l'implantation d'un Mc Do qui va à l'encontre de ses valeurs. Il note la divergence entre le discours de santé publique et l'implantation de cet établissement aux abords de lycées et écoles.

Monsieur Philippe SALASC explique que l'on se situe dans du développement économique ; il s'agit là d'une zone commerciale qui va générer de l'emploi. On se situe sur la création d'une cinquantaine d'emplois, d'où une opération qui va générer une grande dynamique que l'on va retrouver sur l'ensemble de la zone. Il salue la réussite du projet global.

Monsieur Christophe GAUX souhaite savoir si ces cinquante emplois seront pris sur notre le bassin de notre territoire.

Monsieur le Président précise qu'une attention toute particulière sera portée à la question de l'emploi.

Il admet avoir des réticences sur le concept des fast-foods mais ne peut que reconnaître le principe de réalité déjà évoqué. Il insiste sur l'importance de mener une politique de circuits courts (agriculture bio, raisonnée...) quand bien même des difficultés existent en la matière, notamment en termes d'approvisionnement des cantines scolaires.

Enfance-Jeunesse

Rapport 7.I Convention de reprise des immobilisations et de l'excédent de trésorerie - Association "Le Berceau" à Montarnaud.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

Culture

Rapport 8.I Comité d'organisation et d'exposition du travail dans l'Hérault (COET 34) - Demande de subvention exceptionnelle 2014.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

Rapports additionnels :

Rapport additionnel 1 Composition du Comité Technique - Nombre de représentants du personnel, institution du paritarisme, recueil de l'avis des représentants de l'établissement.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

Rapport additionnel 2 Création et composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T) - Nombre de représentants du personnel, institution du paritarisme, recueil de l'avis des représentants de l'établissement.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

Levée de séance à 20h45.